

Informations relatives au Coronavirus

Dernière mise à jour le : 1er avril 2021

Les mesures mentionnées sont susceptibles d'être révisées en fonction de l'évolution de la situation.

Ces informations ne prétendent pas à l'exhaustivité ; elles n'ont de valeur qu'indicative, dans un contexte très évolutif et ne sauraient engager notre responsabilité.

Les voyages en provenance et à destination d'un pays extérieur à l'espace européen ne sont pas autorisés (sauf motif impérieux), depuis le dimanche 31 janvier à 0h00.

Les nouvelles annonces du gouvernement imposent des règles de vigilance renforcées applicables du 5 avril au 2 mai 2021.

Suite à ces mesures, Panthéon International suspend tous les départs jusqu'au 30 mai 2021 inclus. Nos voyages en départ à compter du 1er juin 2021 sont pour le moment maintenus.

Depuis le 29 décembre 2020 à minuit (heure de Turquie), tous les passagers de 6 ans et plus se rendant en Turquie par transport aérien doivent obligatoirement présenter un test PCR Covid-19 négatif (et uniquement un test PCR, tout autre type de test étant exclu) effectué au plus tard 72h avant leur vol de départ pour la Turquie.

Depuis le 15 mars 2021, tous les passagers (toutes nationalités, y compris résidents en Turquie) souhaitant entrer en Turquie doivent compléter le formulaire du ministère de la santé <https://register.health.gov.tr/#> dans les 72 heures qui précèdent leur entrée sur le territoire turc. Un exemplaire (papier ou sur support digital) devra être produit à la compagnie de transport. L'accomplissement de cette formalité générera un code HES <https://istanbul.consulfrance.org/Covid-19-Code-HES> .

A défaut, l'entrée en Turquie leur sera refusée.

Depuis le lundi 18 janvier 2021, un test PCR négatif est requis pour entrer sur le territoire français pour les voyageurs en provenance d'un pays extérieur à l'espace européen (Union européenne, espace Schengen, Andorre, Vatican, Saint Martin, Monaco). Ces personnes devront également s'engager sur l'honneur à s'isoler pendant sept jours une fois arrivées en France, puis à refaire un deuxième test PCR à l'issue de cette période de sept jours.

Pour effectuer leur voyage, l'ensemble des voyageurs devront se doter d'attestations de déplacement disponibles sur le site du ministère de l'Intérieur :

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

Nous vous conseillons de consulter régulièrement les sites :

<https://istanbul.consulfrance.org/Dernieres-actualites-Coronavirus-Covid-19>

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/turquie/#derniere>